



Val de l'Eyre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT ANNUEL 2009

CDC DU VAL DE L'EYRE

ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES

Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

1 - Collecte des ordures ménagères

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre créée depuis le 1^{er} janvier 2003 a mis en place depuis le 1^{er} juin 2004 la nouvelle organisation concernant la collecte, le transport et le traitement de ces déchets à l'échelle de ces 5 communes.

Celle-ci est la suivante :

- ✓ Collecte sélective organisée en régie par les services communautaires en C1 toute l'année avec deux équipes composées d'un chauffeur et d'un rippeur.
- ✓ Gestion des hauts de quai des déchetteries par le personnel communautaire (9 agents).
- ✓ Collecte des ordures ménagères en C2 du 1^{er} juin au 30 septembre et en C1 du 1^{er} octobre au 31 mai confiée à la société COVED.
- ✓ Tri sélectif confié par Appel d'Offres à la société COVED
- ✓ Collecte du verre confiée à la société COVED
- ✓ Evacuation des produits des déchetteries : société EDISUD
- ✓ Traitement des ordures ménagères confié à ASTRIA pour incinération.
- ✓ Depuis le 1^{er} juin 2007 :
 - Le traitement des déchets industriels banals est confié à la société PENA.
 - Le traitement des déchets verts est confié à la société SEDE
 - Le traitement du bois est confié à la société CHALLENGER
 - Le traitement de la ferraille est confié à la société DECONS
 - Le traitement du carton est confié à la société EDISUD
 - Le traitement des DMS est confié à la société PENA

Population : En 2009, la Communauté de Communes a tenu compte d'une population :

	DGF 2009 lissée Services financiers	(A titre indicatif) INSEE (avec double compte) Avec recensement complémentaire
Belin-Beliet	3 879	4 066
Le Barp	4 390	4 429
Lugos	846	802
Saint-Magne	965	970
Salles	5 883	5 857
	-----	-----
	15 963	16 124

Fréquence des collectes O.M.

Les collectes ont lieu une fois ou deux par semaine, à des jours différents selon les communes ou le périmètre à couvrir et la période de l'année :

O.M.	Période du 01/10 au 31/05	Période du 01/06 au 30/09
Lundi	Le Barp (A) Saint-Magne	C2 Belin-Beliet (centre) C2 Le Barp
Mardi	C1 Salles (A)	C2 Salles
Mercredi	C1 Lugos Belin-Beliet (extérieur)	C1 Lugos C1 Saint-Magne C1 Belin-Beliet (extérieur)
Jeudi	C1 Le Barp (B) Salles (B)	C2 Le Barp
Vendredi	C1 Salles (C) C1 Belin-Beliet (centre)	C2 Salles C2 Belin-Beliet (Centre)
Samedi		C2 Saint-Magne Lugos Belin-Beliet(extérieur)

Quantités O.M. collectées sur l'ensemble du territoire communautaire

- **2009** 3 923,52 tonnes soit + 1,13 % par rapport à 2008 soit 243,33 Kg/habitant

Pour mémoire, les poids moyens d'ordures ménagères donnés par le Plan Départemental étaient de 349 kg/habitant en 2004. Ce gisement était de 360 kg/habitant par an à l'échelle nationale.

La CDC est donc en-dessous des poids moyens annoncés au niveau départemental, ce qui semble dû au fait que nous sommes en milieu rural.

Comparaisons sur les quantités collectées en 2009 :

Si l'on reprend les chiffres retenus ci-dessus, on constate une augmentation entre 2008 et 2009 :
 $248,30 - 243,33 = 4,97$ kg/habitant soit une diminution de 2 %

Coût du traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont envoyées pour incinération à ASTRIA

Le coût du traitement moyen à la tonne pour cette période est de 87,49 € TTC/tonne, soit une augmentation de 4,97 % (85,35 € TTC/tonne en 2008)

Coût total ASTRIA : **348 777 € TTC**

Ce qui donne 21,63 € TTC/habitant (20,69 € TTC en 2008)

Z - Collecte sélective

La collecte sélective est assurée par la CDC pour l'ensemble des communes. Ces produits triés sont transportés sur le centre de tri d'Illats par la CDC, afin de séparer les produits et de les conditionner pour l'envoi aux repreneurs et le recyclage.

Ces produits sont collectés :

* **en porte à porte** pour les bouteilles plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons, journaux et magazines, au moyen de sacs jaunes translucides distribués dans tous les foyers.

* **en apport volontaire** pour le verre. Un total de 52 conteneurs est recensé sur l'ensemble du parc.

Fréquence des collectes

Les collectes 2009 ont lieu une fois par semaine sur le territoire communautaire.

Lundi	Le Barp
Mardi	Belin-Beliet (Nord) Saint-Magne
Mercredi	Belin-Beliet (Sud) Lugos
Jeudi	Salles (Nord)
Vendredi	Salles (Sud)

Quantités collectées sur l'ensemble du territoire

Quatre produits triés du sac CDC

2008	902,30 t	Moyenne de 75,19 t/mois	57,74 Kg/hab
2009	883,82 t	Moyenne de 73,65 t/mois	54,81 Kg/hab

Verre – 52 containers CDC

2008	511,38 t	Moyenne de 42,62 t/mois	32,72 Kg/hab
2009	582,72 t	Moyenne de 48,56 t/mois	36,14 Kg/hab

Effets du tri

Taux de recyclage (hors verre) = Quantité Emballages ménagers / O.M. + Emballages ménagers
Plus le % est élevé mieux est fait le tri.

% par mois

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
17,41	18,27	19,25	19,21	17,92	18,21	17,08	15,77	19,44	19,97	19,30	19,29

Moyenne du taux de recyclage : 18,38% (hors verre)

La moyenne du taux de recyclage y compris le verre est de 27,21 %

CARACTERISATIONS

Le contrôle de la **qualité du tri** des administrés se fait à partir d'échantillons de sacs jaunes, d'environ 40 kg, prélevés sur une arrivée des collectes de différentes communes au centre de tri d'Illats.

Le personnel de la COVED effectue ce tri manuellement devant les représentants des Elus de la CDC. Chaque caractérisation est incluse dans le marché.

La répartition en poids puis en % des produits triés définit les quantités qui seront envoyées au recyclage au nom de la Collectivité.

En 2009, dix huit caractérisations ont eu lieu sur des collectes différentes et **les résultats en %** sont les suivants :

Produits		19/01	20/02	05/03	30/03	10/04	22/04	13/05	08/06	10/07	03/08	02/09	23/09	15/10	30/10	09/11	25/11	09/12	23/12
		JMR	Journaux magazines	35,18	45,64	51,46	34,96	43,14	36,70	19,95	34,49	20,51	52,94	35,67	47,48	42,40	45,34	27,83	31,07
EMR	Emballages Ménagers Récupérés	18,63	25,59	13,53	24,26	19,11	16,17	39,16	29,31	23,87	11,08	25,54	18,27	26,53	20,90	36,36	21,09	21,19	22,63
ELA	Emballages Liquides Alimentaires	2,92	2,73	1,57	3,29	3,53	2,30	2,94	3,75	3,50	1,21	2,19	2,46	2,07	1,90	1,77	1,16	0,34	2,45
PET	Plastiques	6,38	4,59	8,52	8,73	8,45	9,31	6,81	9,31	8,48	3,81	5,91	5,22	7,14	6,10	7,36	2,74	4,73	5,82
PEHD	Plastiques	2,43	2,37	6,84	3,57	4,93	5,98	5,23	6,00	2,69	2,52	4,07	3,13	3,81	3,59	4,13	3,34	2,06	2,58
Acier		5,64	3,84	4,55	4,28	6,02	7,15	4,34	5,35	0,43	2,24	5,63	5,66	4,00	5,94	5,67	1,11	3,04	3,06
Aluminium		0,00	0,30	0,05	0,38	0,70	0,98	0,52	0,59	4,06	0,39	0,12	1,83	0,63	0,05	0,26	0,14	0,07	0,04
Gros de magasin – Papiers non emballages		13,43	7,57	3,29	8,07	2,94	7,94	8,72	2,46	18,86	15,59	11,09	0,00	2,07	9,12	6,57	30,14	24,56	14,93
Refus		13,63	6,51	8,57	10,81	8,81	12,59	11,12	6,32	16,07	6,60	8,42	14,14	10,03	5,64	8,30	7,99	12,60	6,52
Sacs jaunes		1,75	1,21	1,62	1,65	2,39	0,88	1,21	2,41	1,52	0,62	1,36	1,80	1,30	1,43	1,35	1,21	1,01	1,97
Moyenne glissante (des 18 caractérisations en 2009)		JMR	EMR		ELA	PET	PEHD		ACIER	ALUMINIUM			GROS DE MAGASIN	REFUS				SACS JAUNES	
		37,35	22,96		2,33	5,74	3,85		4,33	0,62			10,41	9,70 %				1,48	

Les résultats sont très différents selon les échantillons et les époques de l'année. Ils font l'objet d'un lissage tout au long de l'année.

Une moyenne est effectuée sur 18 caractérisations, soit de janvier 2009 à décembre 2009 = 9,70 % contre 8,82 % en 2008

QUANTITES VALORISEES à l'issue du tri sélectif

La récupération des produits triés sur le centre d'ILLATS a permis d'expédier des quantités importantes vers les repreneurs (tableau suivant) validés par Eco-Emballages.

Produits	tonnages envoyés par COVED	Tonnages Validés par repreneurs Soutenus par Eco-Embal.	Stocks fin d'année COVED
Acier	40,10 t	40,10 t COVED	0 t
Aluminium	2,10 t	2,10 t COVED	0 t
EMR (cartons, papier emballage...)	510,31 t	510,31 t COVED	8 t
ELA (briques alimentaires)	8,59 t	8,59 t COVED	2 t
Bouteilles PET coloré+clair	55,81 t	55,81 t COVED	0 t
Flacons en PEHD	24,58 t	24,58 t COVED	0 t
Verre teinté collecté en apport volontaire	582,72 t	582,72 t OI Manufacturing	0t
Journaux , magazines (non soutenus)	520,10 t	520,10 t	0 t

SOUTIENS FINANCIERS

Soutien Eco-Emballages :

Ces produits donnent droit à un **soutien** d'Eco-Emballages à la **tonne triée** ainsi qu'à la **valorisation énergétique** à l'usine d'incinération pour l'aluminium, le papier carton et les flaconnages plastiques.

Le solde liquidatif 2008 a été versé, établissant à 173 275,18 €. Le cumul du soutien Eco-Emballages.

Ainsi que les acomptes des quatre premiers trimestres 2009 :

- 34 000 € (1^{er} trimestre)
- 33000 € (2^{me} trimestre)
- 34 000 € (3^{me} trimestre)
- 34 900 € (4^{me} trimestre)

Le solde liquidatif 2009 ne nous est pas encore parvenu, nous sommes dans l'attente d'une notification de la part d'Eco-Emballages d'ici la fin du premier semestre.

Soutien des filières de repreneurs :

Il est accordé pour trois des produits triés : Aluminium, Acier et E.M.R. (Emballages Ménagers de Récupération), soit :

- EMR	COVED	510,31 tonnes	9 886,68 € (versé en 2009) 3 150,69 € (versé en 2010)
- Acier	COVED	40,10 tonnes	1 410,92 € (versé en 2009) 897,14 € (versé en 2010)
- Aluminium	COVED	2,10 tonnes	854,70 € (versé en 2009)
- Verre	OI Manufacturing	582,72 tonnes	11 525,62 € (versé en 2009) 3 188,07 € (versé en 2010)
- PET coloré + clair	COVED	55,81 tonnes	3 355,27 € (versé en 2009) 1 613,60 € (versé en 2010)
- PEHD	COVED	24,58 tonnes	1 754,68 € (versé en 2009) 566,50 € (versé en 2010)

Ils sont soutenus à hauteur de :

* **l'acier** : celui-ci est soutenu à hauteur de :

1 ^{er} T	45,07 €
2 ^{me} T	45,07 €
3 ^{me} T	62,40 €
4 ^{me} T	77,07 €

* **l'aluminium** : celui-ci est soutenu à hauteur de 407 €/t pour un mois.

* **EMR** : celui-ci est soutenu selon un cours du carton qui varie tous les trimestres :

1 ^{er} T	9,94 €/t (moyenne pondérée)
2 ^{me} T	15,70 €/t (moyenne pondérée)
3 ^{me} T	43,25 €/t (moyenne pondérée)
4 ^{me} T	47,25 €/t (moyenne pondérée)

3 – Fonctionnement déchèteries

Les quatre déchèteries ont fonctionné toute l'année en 2009. Les déchèteries de Belin-Beliet/Salles, Lugos et Saint-Magne ont le label « QUALI TRI * » de l'ADEME.

De nombreuses dégradations ont été commises et plusieurs plaintes déposées auprès de la Gendarmerie.

Elles étaient libres d'accès pour les habitants de la CDC du Val de l'Eyre et les habitants de Louchats et Hostens après signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays Paroupien dont dépendent ces deux communes.

La population totale desservie est de 18 027 **habitants**.

4 – Fréquentation déchèteries

Déchèterie	St-Magne	B-B Salles	Lugos	Le Barp	Total 2009
Entrées	11 210 9 081(08)	28 755 26 467(08)	5 018 4 810 (08)	22 740 22 532(08)	67 723 62 890 (08)
Variation	+ 23,44 %	+ 8,64 %	+ 4,32 %	+ 0,92 %	+ 7,68 %
Nb de Bennes évacuées	2009 (2008)	2009 (2008)	2009 (2008)	2009 (2008)	2009 (2008)
Fer (platin)	9 (7)	47 (40)	9 (8)	21 (21)	86 (76)
Gravats	20 (21)	63 (77)	18 (8)	35 (46)	136 (152)
Déchet verts	65 (63)	222 (225)	60 (65)	245 (349)	592 (702)
Cartons	9 (11)	36 (54)	16 (11)	25 (23)	86 (99)
Tout venant(Enc)	47 (52)	150 (179)	20 (23)	88 (80)	305 (334)
Bois	29 (27)	87 (92)	20 (20)	43 (36)	179 (175)
Piles (fût)		1 (1)		(1)	1 (2)
Huile vidange (litre)	3 (2)	5 (2)	1 (1)	3 (2)	12 (7)
Tonnages fournis par la COVED, EDISUD et CHALLENGER					
Déchets verts	326,87	1 018,25	179,07	1 022,42	2 546,61
Cartons	36,84	90,24	17,40	54,06	198,54
Tout venant (Enc)	222,67	496,10	81,06	294,40	1 094,23
Ferrailles (platin)	47,80	192,22	23,72	85,58	349,32
Gravats	196,06	611,16	25,04	313,78	1 146,04
DMS	11,846	31,345	5,513	14,496	63,20
Piles	0,301	0,820		0,444	1,565
Bois	144,34	335,740	65,12	177,06	722,26

Tonnage produits déchetteries 2009

	TONNAGE 2009	Kg/habitant 2009	Kg/habitant 2008
Encombrants	1 094,23	60,70	74,60
Déchets verts	2 546,61	141,26	151,10
Papiers/cartons	198,54	11,01	10,00
Ferrailles	349,32	19,38	16,60
Gravats	1 146,04	63,57	77,80
Bois	722,26	40,06	48,77
DMS	63,20	3,50	4,16
Huiles végétales	0,950	0,05	0,13
Piles	1,565	0,09	0,02

Le calcul des tonnages des déchetteries tous déchets confondus est de 6 122,71 T (- 8,47%) et au total 11 512,77 T collectes comprises,

La fréquentation des quatre déchetteries (Belin-Beliet/Salles, Le Barp, St Magne et Lugos) pour l'année 2009 est de 67 723 visites, pour une population de 18 027 habitants (comprenant Hostens + Louchats), ce qui reviendrait à dire que chaque habitant vient au moins 4 fois par an en déchèterie (3,50) contre (3,60) fois en 2008.

Le taux de valorisation pour chaque déchetteries est le suivant :

- Belin-Beliet/Salles : 82,13%
- Lugos : 79,58 %
- Saint-Magne : 77,43 %
- Le Barp : 85,00 %

La valorisation comprend les déchets triés et valorisés hors DIB

5 - Coût de fonctionnement déchèteries

Il est impossible, comme les années précédentes, de **reconstituer individuellement les coûts de fonctionnement de chaque déchèterie** compte tenu des transferts de charges.

Les déchèteries sont animées en 2009 par neuf personnes dont 4 personnes dédiées pour partie à la collecte sélective pour la déchèterie du Barp.

Les gardiens tiennent un état des entrées et surveillent le déversement dans les bennes. Ils assurent la propreté des lieux dans la mesure où les installations ne sont pas détériorées par les "visiteurs".

6 - Conclusion

Ordures Ménagères et Collecte sélective

Les tonnages collectés pour les O.M. augmente de 1,13 % en 2009 et sont en légère diminution à 253,33 kg/habitant

Les tonnages collectés pour le tri sélectif sont en légère diminution par rapport à ceux de 2008 soit 54,81 kg/habitant contre 57,74 kg/habitant en 2008 (- 5,07%).

Les moyennes de tonnages de collecte du verre sont en augmentation : 36,14 kg/habitant contre 32,72 kg/habitant en 2008 (10,45%).

Le taux de recyclage des produits hors verre est: 18,38 % en moyenne. Il est encore nécessaire de faire une nouvelle campagne de tri, surtout auprès des enfants qui sont très réceptifs.

Le taux de refus du tri sélectif est en légère augmentation du fait de la nouvelle méthode de caractérisation.

MOYENNE DES DEPENSES POUR LE SERVICE O.M. et DECHETERIES

Ce budget 2009 s'est clôturé en léger excédent (115 345,61€) sans participation du budget principal.

Pour les 5 communes de la CDC du Val de l'Eyre, sans tenir compte des recettes ni des excédents, les dépenses se sont élevées à **1 939 542,98 € TTC**, soit avec une population INSEE estimée de la CDC de 16 124 : **120,29 € TTC/habitant**.

Sachant que ces dépenses prennent en compte le coût de fonctionnement de la déchetterie de St Magne accueillant les déchets de Louchats et Hostens, et que la population DGF ne comprend que les cinq communes de la CDC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE

Chiffres INSEE

CDC du Val de l'Eyre : Salles-Belin-Beliet-Lugos-St Magne- LeBarp 16 124

	Population	Foyers
SALLES	5 857	2 595
BELIN-BELIET	4 066	2 138
LUGOS	802	385
SAINT-MAGNE	970	360
LE BARP	4 429	1.732
LOUCHATS	712	260
HOSTENS	1 191	510

Soit :

Salles+Belin-Beliet+Lugos+St Magne	16 124 habitants	7 210 foyers
Avec Hostens+Louchats	18 027 habitants	7 980 foyers

Le remboursement de la CDC du Pays de Paroupien s'est élevé à 62 675,12€ pour les communes d'Hostens et de Louchats contre 69 159 € en 2008.

Quantités collectées en Ordures Ménagères et Produits triés

En 2009, il a été collecté au total **4 807,34 tonnes** de déchets entre la collecte des O.M (3 923,52 t) et la collecte sélective (883,82 t).

La quantité de verre collectée en apport volontaire est de 582,72 tonnes.

TEOM 2009

Le montant de la TEOM s'élève à 1 504 019 € pour l'année 2009, soit 93,28 €/habitant contre 1 313 121 € pour 2008.

Redevance spéciale

La redevance spéciale a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007.

La facturation pour l'année 2008 a permis de mobiliser 116 075,28 € et concerne 82 conventions.

Pour l'année 2009 : 129 266,24 € et concerne 91 conventions.

Déchetterie pour professionnels

Une déchetterie pour professionnels a été mise en place depuis novembre 2008, des cartes prépayées sont à retirer à la CDC, et des conventions pour paiement mensuel ont été mises en place pour les professionnels ainsi que des dérogations pour les particuliers ayant des véhicules d'une hauteur supérieur à 1,90 m et pour les professionnels à titre privé. A ce jour nous comptons 109 dérogations.

Pour l'année 2009, 103 professionnels (pour un montant de 33 831,66 €) et les 5 communes de notre territoire ont fréquentés cette déchetterie.

Le nombre d'apports est de 2004 passages pour les professionnels et de 560 passages pour les communes sur l'année 2009.

COÛT EVACUATION ET TRAITEMENT 2009

Déchetterie pour professionnels à Belin-Beliet

	Nbre enlèvement	Tonne	Coût évacuation en €	Coût traitement en €	Coût total en €
DIB	56	210,51	9 295,68	18 081,50	27 377,18
Déchets verts	50	207,98	4 895,82	2 601,82	7 497,64
Bois	27	109,58	3 538,89	2 969,31	6 508,20
Ferraille	8	31,62	1 939,18		1 939,18
Cartons	19	46,48	5 441,87		5 441,87
Gravats	24	231,86	4 361,07		4 361,07
DMS	1	0,203		186,25	186,25
Location bennes			6 132,75		6 132,75
TOTAL	185	838,23	35 605,26	23 838,88	59 444,15

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers) :

Depuis septembre 2007 une convention a été mise en place avec Ecologic dans toutes les déchetteries pour la récupération des DEEE, ce qui a permis de valoriser ces déchets à hauteur de 6 070 €.

Cependant, il est à noter que régulièrement ces déchets ont font l'objet de plusieurs vols.

Convention avec Ecofolio :

Depuis août 2008 une convention a été mise en place avec Ecofolio afin de valoriser les imprimés gratuits avec un effet rétroactif depuis 2007.

Les déclarations des tonnages 2008 sont établies en septembre 2009, c'est pourquoi il y a un décalage d'une année.

Pour l'année 2008 nous avons perçu 8 045 €